



Blocage achat maison familiale

Par **cristel57**, le **16/08/2016** à **19:27**

bonjour,

mon compagnon et moi souhaitons racheter la maison de ma grand-mère paternelle. nous avons rencontré divers problèmes avec le cabinet de notaires qui s'occupe de la vente. Tout d'abord, il fallait régler la succession. Cela fait, notre banquier me demande une attestation de vente. J'ai mis 4 mois à l'obtenir! La notaire me disait toujours qu'il fallait qu'on se déplace tous au cabinet pour obtenir cette attestation. Chose fausse évidemment... Donc nous obtenons ce papier et nous signons notre prêt il y a un mois. Je téléphone pour avoir un RDV pour la signature de vente (les procurations ont été faites, le diagnostique immo aussi...). Aujourd'hui, je reçois un courrier où la notaire me demande le titre de propriété, qu'en est-il? Je ne suis pas en possession de ce titre vu que nous n'avons pas signé la vente... Bien entendu, tout le monde est à cran, j'ai bien peur de me retrouver à devoir payer le crédit et le loyer vu que rien n'avance et à 15 jours de la rentrée je ne sais toujours pas où mon fils fera sa rentrée... Pouvez-vous m'éclairer sur ce que je pourrais faire pour accélérer cette vente et pourquoi me réclame-t-on ce titre de propriété alors que je suis acheteur?